ÉCONOMIE & POLITIQUE

Chômage, la menace

Depuis plusieurs années, le chômage semblait avoir disparu des radars. Il n'en était plus question dans les débats politiques, comme si le problème ne se posait plus. Depuis six mois, le voilà qui revient : le taux de chômage remonte. Il a pris la première place dans les inquiétudes des Français, selon l'enquête de l'INSEE sur le moral des ménages. En réalité, chômage et précarité n'ont jamais cessé de peser sur les performances économiques et sur l'état moral du pays.

En ce moment qui semble marquer un tournant dans la dégradation de la situation de l'emploi, ce dossier propose des éléments d'information et d'analyse sur la gravité de la menace, telle qu'on peut la mesurer avec les données disponibles, et sur les moyens d'y faire face.

Denis Durand rappelle l'actualité économique dans laquelle s'inscrivent la remontée du taux de chômage et les annonces gouvernementales qui l'ont suivie. Gisèle Cailloux met en évidence la gravité de la situation, telle qu'elle ressort d'une analyse critique des données statistiques disponibles. Martine Rico se penche sur les causes du chômage particulièrement élevé des travailleurs immigrés, et sur l'importance majeure de la formation comme moyen d'y faire face. Frédéric Boccara revient sur les remèdes que nous préconisons, en répondant à trois questions sur les chantiers de construction d'un système de sécurité d'emploi et de formation.

DOSSIER

Denis Durand

Le chômage remonte, le gouvernement réprime les chômeurs

La remontée du chômage a des causes profondes, qui mettent en cause les logiques capitalistes à l'œuvre sur le « marché du travail ». Plutôt que de s'y attaquer, le gouvernement accentue la pression néolibérale sur les chômeurs, sur tous les salariés et sur les jeunes.

Depuis le deuxième trimestre 2023, le taux de chômage remonte : 7,1 % au premier trimestre 2023, 7,2 % au deuxième, 7,4 % au troisième. Le mouvement est encore modeste, mais on l'observe dans tous les pays développés.
Ce début de retournement est d'autant plus significatif que le taux de chômage au sens du Bureau international du travail, qui sert aux comparaisons internationales, ne reflète qu'une partie de la réalité, comme le rappelle Gisèle Cailloux dans ce numéro.
En réalité, le chômage de masse n'a jamais disparu. En France, depuis vingt ans, le nombre de personnes touchées par le chômage, le sous-emploi, ou recensées dans le « halo du chômage » n'a jamais été inférieur à cinq millions, une personne en âge de travailler sur six !

On doit même voir là la cause principale des difficultés que rencontrent les économies développées, et particulièrement l'économie française. C'est l'insuffisance de l'offre (elle-même reflet de l'insuffisance de l'emploi et de la formation, en quantité et en qualité), au regard des liquidités dont les banques et les banques centrales ont inondé l'économie mondiale, qui explique la résurgence de l'inflation en 2021 et en 2022. Au lieu d'orienter l'argent vers les projets favorables à l'emploi, à la formation et à la recherche, les banques centrales ont alors réagi en resserrant brutalement le crédit, menaçant l'Europe d'une récession à laquelle elle aura bien du mal à échapper.
Ce sont ces perspectives qui rendent inquiétantes la remontée du chômage. Alors même qu'il fait l'hypothèse, plu-

Taux de chômage

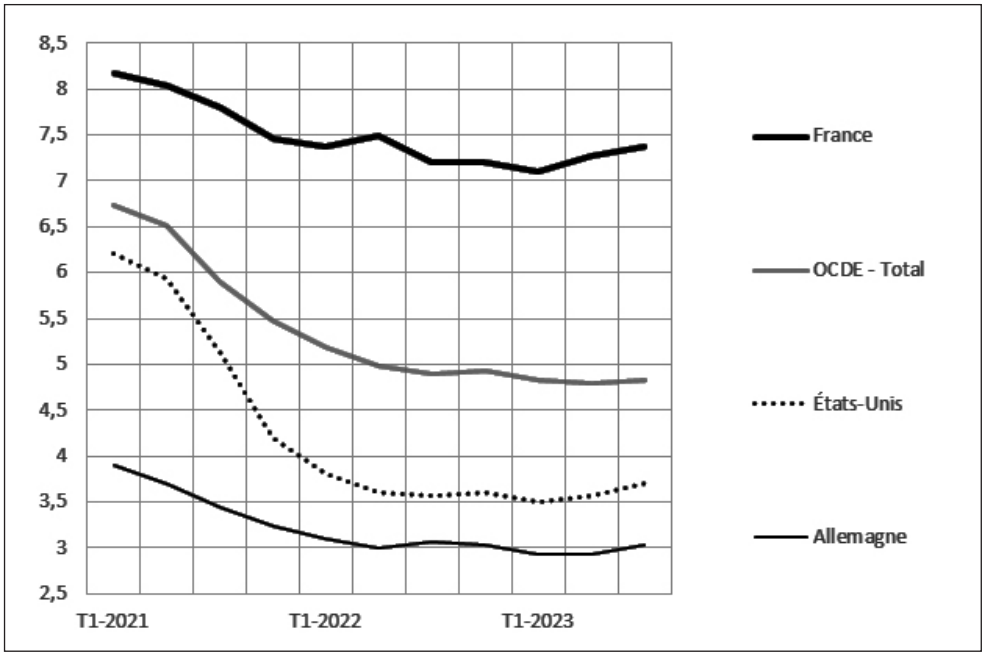

Source : OCDE.

Nombre de personnes « contraintes dans leur offre de travail »

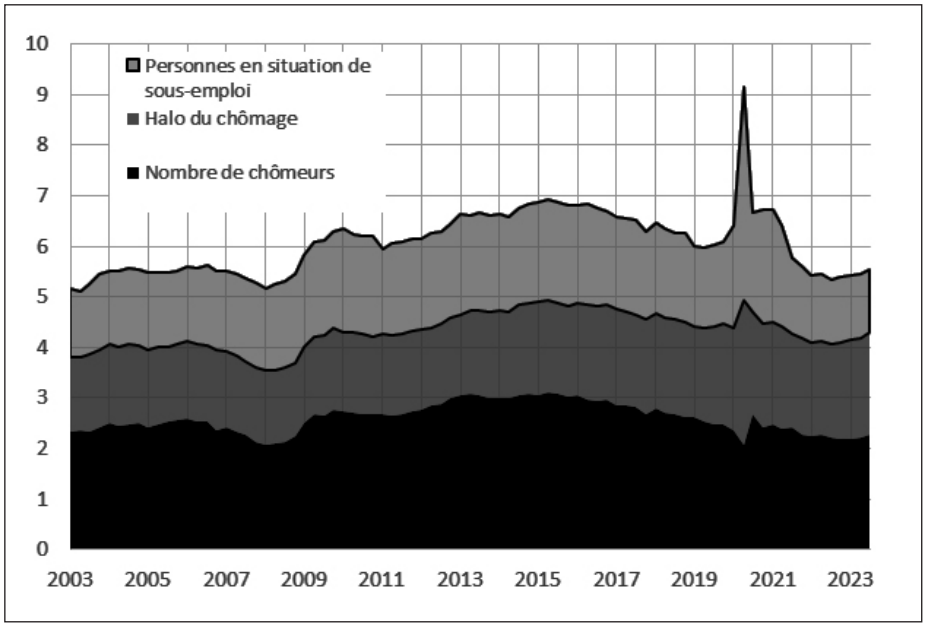

Source : INSEE, enquête Emploi.

tôt optimiste, d'un petit redémarrage de l'activité au premier semestre 2024, l'INSEE prévoit que le taux de chômage va encore augmenter au début de 2024, jusqu'à 7,6 %. L'OFCE attend plutôt 7,9 % à la fin de l'année , la Banque de France 7,8 %..

C'est le résultat d'une tendance de fond : les créations d'emplois ralentissent alors que de nouvelles générations arrivent sur le marché du travail.

Le maintien sur le marché du travail des salariés touchés par le recul de l'âge de la retraite imposé par Emmanuel Macron va aggraver la situation, tandis que cesse d'augmenter le nombre de jeunes « sortant » des statistiques du chômage pour entrer dans des contrats d'apprentissage subventionnés sur fonds publics.

Mais fondamentalement, c'est la faiblesse de la conjoncture économique, particulièrement en Europe et en France, qui assombrit les perspectives de l'emploi. La Réserve fédérale et la BCE ont cessé d'augmenter les taux d'intérêt mais les effets du resserrement de la politique monétaire qu'elles ont amorcé en 2022 vont se faire sentir à plein en 2024. Le durcissement des conditions d'accès au crédit contribue à un recul du taux d'investissement des entreprises alors que se présente l'échéance du remboursement des prêts garantis par l'État qu'elles ont reçus en 2020. La tentative de remettre en vigueur le Pacte budgétaire européen, « suspendu » en 2020, dans une version encore plus intrusive pour peser sur les dépenses publiques, ne va pas arranger les choses[1].

L'obsession de la baisse du coût du travail affaiblit la demande dans le monde entier tandis que la dégradation des systèmes d'éducation, que la dernière enquête PISA diagnostique dans presque tous les pays, annonce un affaiblissement de l'offre pour les décennies à venir. Dans un monde que la révolution informationnelle est en train de restructurer en profondeur, l'« offre » dépend en effet, fondamentalement, des capacités créatrices des êtres humains.

Les « seniors » dans le collimateur

La poursuite attendue de la remontée du taux de chômage ne fait pas les affaires du gouvernement qui avait promis le « plein-emploi », c'est-à-dire le maintien d'une « armée de réserve » de 5 % de chômeurs [2]. Il s'active donc pour montrer qu'il n'a pas abandonné cet objectif mais, sous prétexte d'améliorer le fonctionnement du marché du travail, il ne fait qu'en rajouter dans les mesures favorables au patronat, dans l'optique « néolibérale » qui impute aux chômeurs la responsabilité de leur situation. S'il voulait apporter de l'eau au moulin du Rassemblement national, il ne s'y prendrait pas autrement !

Ainsi, après les régressions sociales apportées par la réforme de l'assurance chômage et la création de France Travail, le ministre du Travail Olivier Dussopt annonce un « acte II de la réforme du marché de l'emploi »[3] qui consiste notamment à doubler les contrôles traquant les chômeurs soupçonnés de ne pas chercher d'emploi après une formation. Il parle de réduire les délais de recours en justice contre les licenciements.

Les « seniors », à qui le gouvernement vient d'infliger un report de deux ans de l'âge de la retraite, sont particulièrement visés. Le ministre les accuse d'abuser des ruptures conventionnelles du contrat de travail – refermant le piège tendu par la création de cette procédure visant à imputer aux salariés une partie de la responsabilité des suppressions d'emplois. De son côté, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire souhaite en finir avec les règles spécifiques d'indemnisation des chômeurs de plus de 55 ans.

Le gouvernement n'épargne pas davantage les jeunes, lorsqu'il s'attache avec constance à saboter l'enseignement professionnel public et à mettre la formation des travailleurs entre les mains des entreprises.

Tout cela, est-il dit, au nom d'un objectif : « 0 offre non pourvue ». Car c'est bien là ce qui préoccupe le patronat : alors même que le chômage remonte, la proportion des entre-

prises qui se plaignent de difficultés à recruter remonte dans la dernière enquête de l'INSEE sur le climat des affaires !

Ce n'est donc pas à combattre le chômage que vise Emmanuel Macron : c'est à pallier les conséquences, pour la rentabilité du capital, de la crise du marché du travail capitaliste. Plus les réformes néolibérales visent à le rendre efficace dans la satisfaction des besoins de main-d'œuvre, plus les faits révèlent que la logique consistant à traiter la force de travail humaine comme une marchandise n'est pas seulement génératrice d'effets sociaux délétères. En réalité, elle est de plus en plus inadaptée à une économie où prédomine le traitement des informations, et donc le besoin d'un libre développement des capacités d'initiatives des êtres humains, au travail comme dans tous les autres moments de la vie.

Aussi peut-on considérer que l'affirmation de la dignité des travailleurs dans de nombreuses luttes pour les salaires, pour l'emploi, contre les multiples formes contemporaines de précarité, et pour une autre utilisation de l'argent, peut être le ferment d'une émancipation graduelle du lien de subordination constitutif du salariat capitaliste. C'est aussi un enjeu d'efficacité économique. Cette observation vaut pour la France comme pour les autres pays, développés ou émergents.

C'est à répondre à cette exigence que vise la construction d'un système de sécurité d'emploi ou de formation, dont Frédéric Boccara évoque, dans ce numéro, des chantiers déjà ouverts ou susceptibles de l'être dès aujourd'hui.

---

1. Voir Denis Durand, « Dette publique : face aux marchés financiers, construire une souveraineté populaire à partir des services publics », *Économie & Politique*, n° 828-829 (juillet-août 2023), <https://www.economie-et-politique.org/2023/08/25/nous-ne-pouvons-pas-nous-contenter-de-desobeir-a-la-facon-derisoire-denfants-turbulents-aux-institutions-europeennes-nous-proposons-un-chemin-pour-obliger-ces/>.

2. Voir Frédéric Boccara, « Réorganiser Pôle Emploi ou agir sur les entreprises ? », *Économie & Politique*, n° 826-827 (mai-juin 2023), <https://www.economie-et-politique.org/2023/06/12/plein-emploi-de-precarite-ou-securite-demploi-et-de-formation/>.

3. *Les Échos* du 15 décembre 2023.

Gisèle Cailloux

II. Chômage : la réalité plus forte que les manipulations de chiffres ?

Pour la première fois depuis 14 ans, que ce soit avec le taux de chômage INSEE ou les chiffres de Pôle emploi, le gouvernement reconnaît une hausse du chômage. Un examen attentif des statistiques disponibles montrent que la situation est encore plus préoccupante que ce que ces chiffres indiquent.

Pour le troisième trimestre 2023, les chiffres concordent : officiellement ils repartent (pour la deuxième fois consécutive) à la hausse avec :
– 2,3 millions de chômeurs INSEE (+0,2 %) auxquels s'ajoutent 2 millions dans le halo du chômage (+164 000 sur 1 an) soit 4,3 millions pour l'INSEE.
– Un peu plus de 5 millions (dont 2,8 en catégorie A) inscrits à Pôle emploi catégories A, B, C.
– Cette hausse prévisible est légèrement supérieure à ce qu'anticipait l'institut statistique national dans sa dernière note de conjoncture (le taux de chômage ressort à 7,4 % contre 7,3 % prévu). Cela contrarie l'objectif du gouvernement de « plein-emploi » soit 5 % à la fin du quinquennat, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un bref incident. L'INSEE constate un net ralentissement des créations d'emploi (bien que le retournement de l'emploi soit de son point de vue encore incertain). De son côté, l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) se montre plus pessimiste et table sur une hausse du chômage à 7,9 % en 2024 dans un contexte de faible croissance de l'activité alors que la population active augmente du fait de la mise en place de la réforme des retraites. La Banque de France estime quant à elle que le chômage devrait remonter progressivement jusqu'à 7,8 % en 2025.
INSEE ou Pôle emploi, la tendance est donc la même mais avec des différences numériques importantes. Alors quelle fiabilité accorder à des chiffres qui parfois se contredisent et dont nous avons maintes fois dénoncé les manipulations dans la lettre du RAPSE ?

Petit rappel pour comprendre la différence d'approche sur un même problème

1. Le taux de chômage au sens du Bureau International du travail a l'avantage d'être international. Il permet une comparaison du chômage d'un pays à l'autre puisque les critères sont les mêmes.
Être chômeur au sens du BIT c'est :
– Être sans emploi une semaine donnée.
– Être disponible pour travailler dans les deux semaines.
– Avoir effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi ou trouvé un emploi qui commence dans trois mois.
L'enquête emploi de l'INSEE qui détermine le nombre de chômeurs retenus, donc le taux de chômage, est une enquête trimestrielle réalisée auprès d'environ 110 000 ménages et portant sur toutes les personnes de 15 ans et plus. Les ménages sont interrogés 6 trimestres d'affilés avec à chaque fois un renouvellement de 1/6 d'entre eux.
L'INSEE complète son calcul du taux de chômage par des courbes, très rarement invoquées dans les médias, celles du halo autour du chômage.
Il s'agit de gens :
– Sans emploi mais non disponibles pour travailler.
– Qui n'ont pas cherché un emploi mais souhaitent travailler et sont disponibles.
– Qui n'ont pas cherché un emploi mais souhaitent travailler sans être disponibles.
En fait, si vous avez travaillé ne serait-ce qu'une heure pendant la semaine de référence, vous n'êtes pas comptabilisé dans les chômeurs mais dans le halo du chômage.
Chômage et halo autour du chômage en part de la population.
A-t-on réellement les moyens dans chaque pays du monde de respecter tous ces critères pour déterminer le taux de chômage ? Une chose est sûre, toutes les nations n'ont pas, loin s'en faut, l'équivalent d'un Pôle emploi (que le gouvernement français s'échine à réduire).

2. À Pôle emploi, chômeur total ou chômeur du halo, il suffit de s'inscrire pour être pris en compte… avec quelques bémols !

Chômage et halo autour du chômage en part de la population

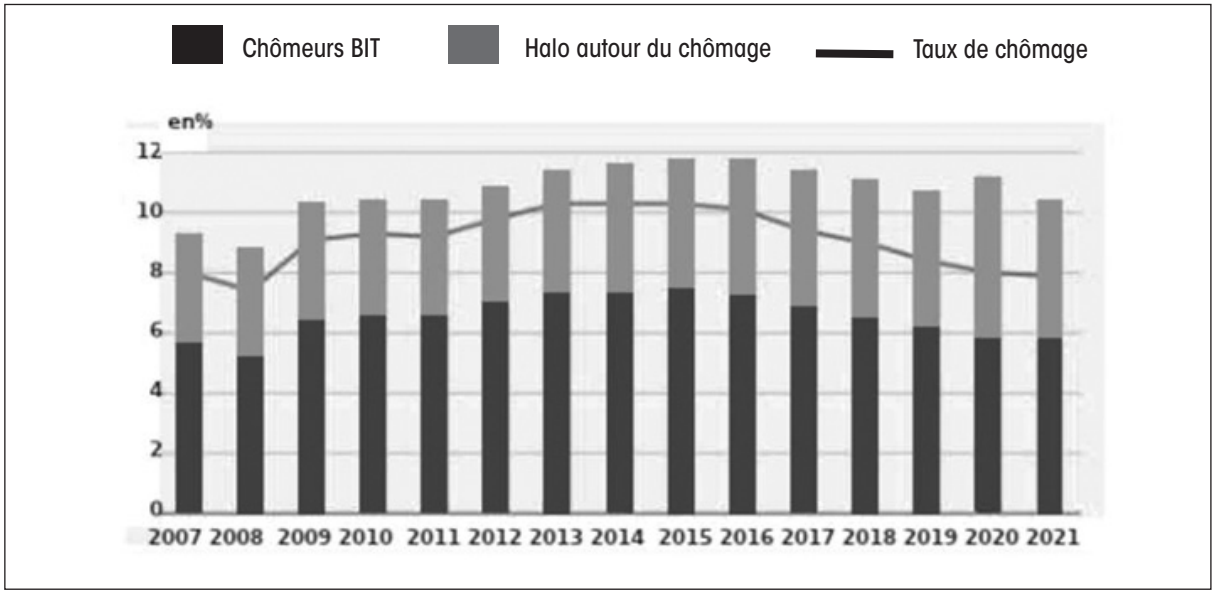

Lecture : En 2021 5,8 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage au sens du BIT ; 4,6 % sont dans le halo autour du chômage. Parmi les 15 ans ou plus, 7,9 % de la population active est au chômage.

Champ : France hors Mayotte.

Source INSEE séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

Sont exclus ceux qui ont quelques brouilles avec l'administration (voir entrées et sorties de Pôle emploi, chapitre D). Il manque aussi tous ceux qui n'éprouvent plus le besoin de maintenir leur inscription (voir l'exemple des seniors, chapitre F) ou de s'inscrire (jeunes ni en emploi, ni en formation, ni au chômage !

À Pôle emploi, les chômeurs sont inscrits dans 5 catégories en fonction de leur situation.

Catégorie A : chômeur sans aucun emploi.

Catégorie B : ayant travaillé moins de 78 heures.

Catégorie C : ayant travaillé une activité réduite de plus de 78 heures.

Catégorie D : en formation, en maladie, contrats de sécurisation professionnelles.

Catégorie E : contrats aidés, créateurs d'entreprise.

À, B, C sont tenus de rechercher un emploi.

► Chômage BIT et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A de 2003 à 2022

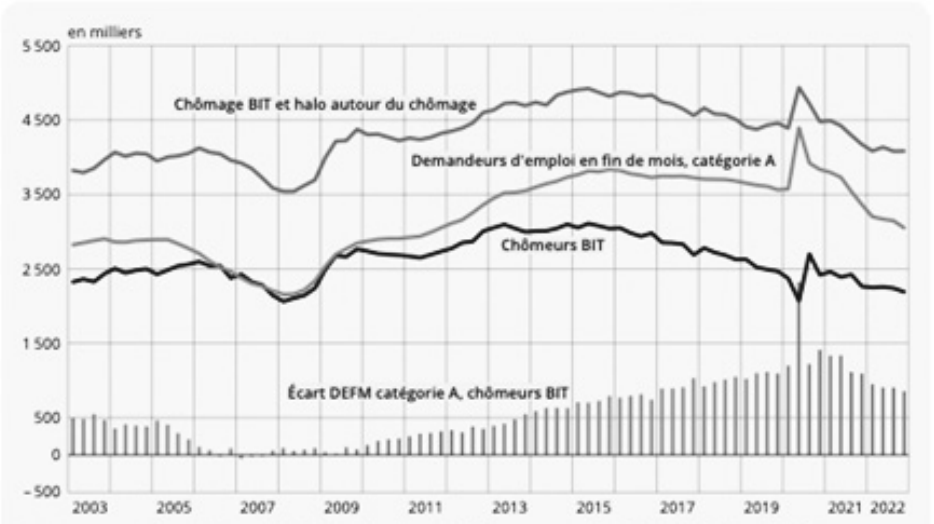

Lecture : au quatrième trimestre 2022, il y a 2,193 millions de chômeurs au sens du BIT et 3,053 millions de DEFM (demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois) de catégorie A, soit 0,860 million de plus que de chômeurs au sens du BIT.
Champ : personnes vivant en logement ordinaire (chômeurs au sens du BIT), ensemble de la population y compris les personnes vivant en collectivité (inscrits en catégorie A) ; France hors Mayotte.
Sources : Pôle emploi-Dares, STMT ; Insee, enquête Emploi 2022, séries longues sur le marché du travail.

Demandeurs d'emploi par catégorie

France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolution en %	
	3e Trimestre 2022	2e Trimestre 2023	3e Trimestre 2023	1 trimestre	1 an
Catégorie A	2929,9	2799,5	2818,8	0,7	-3,8
Catégorie B	747,0	771,8	795 ;6	3,1	6,5
Catégorie C	1465,5	1496,3	1462,3	-2,3	- 0,2
Catégorie A, B, C	5142,3	5067,7	5076,6	0,2	-1,3
Catégorie D	353,0	350,4	356,7	1,8	1,0
Catégorie E	366,8	366 ,5	373,0	1,8	1,7
Catégorie A, B, C, D, E	5862,1	5784,6	5806,3	0,4	-1,0

Données CVS-CJO.

Ces différentes définitions expliquent pour une part importante les indications apparemment contradictoires que fournissent les chiffres produits par l'INSEE d'une part, par Pôle emploi de l'autre.
– Ainsi, l'INSEE dénombre selon *Les Échos* Études 29 novembre 2023) 539 000 chômeurs longue durée (en recherche d'un emploi depuis plus d'un an) à la fin du troisième trimestre 2023, soit 1,8 % des actifs.
Pôle emploi pour sa part dénombre 2,213 millions de chômeurs de plus d'un an.

Mais évidemment, il s'agit pour Pôle emploi des catégories A, B, C alors que l'INSEE occulte le halo dans ces données.

Mais les chiffres ne minimisent-ils pas une fois de plus la réalité de la dégradation de l'emploi ?

Dans son document trimestriel, la DARES (direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) du ministère du Travail donne les raisons d'entrée (inscriptions) ou de sortie de Pôle emploi.

Entrées en catégories A, B, C par motif

France métropolitaine	Nb moy d'entrées 3e trimestre 2023 (En milliers)	Répartition par motif (en %)	Evolution en % sur	
			1 trimestre	1 an
Fin de contrat	98,1	18,6	0,1	-1,5
Fin de mission intérim	32,2	6,1	3,5	4,2
Démission	26,3	5,0	0,8	9,6
Rupture conventionnelle	39,5	7,5	2,3	2,3
Licenciement économique	7,1	1,3	-1,4	0,0
Autre licenciement	30,3	5,7	-7,9	-18,5
1ere entrée marché du travail (1)	26,9	5,1	-4,3	-3,2
Retour d'inactivité (2)	104,8	19,8	2,9	17,9
Réinscription rapide (3)	88,2	16,7	2,8	6,8
Autres motifs (4)	36,5	6,9	-1,9	-1,6
Motif indéterminé	38,5	7,3	0,5	-8,1
Ensemble des entrées A, B, C	528,4	100,0	0,6	2,5

Nota : (1) Inscription pour la 1re fois après les études ou personne qui était inactive. (2) Fin de maladie de maternité, de formation. (3) Après une sortie de courte durée suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative ou une période d'inactivité. (4) Après activité non salariée, retour en France, recherche d'un autre emploi.

Sorties en catégories A, B, C par motif

France métropolitaine	Nb moy de sorties 3e trimestre 2023 (En milliers)	Répartition par motif (en %)	Evolution en % sur	
			1 trimestre	1 an
Reprise d'emploi déclarée(1)	84,6	16,5	3,9	-7,8
Entrée stage ou formation	61	11,9	-2,9	-3 ;6
Arrêt de recherche (maternité, maladie, retraite	43,9	8,6	-6,0	-4,8
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation	226,6	44,2	-8,2	-1,3
Radiation administrative	54,3	10,6	-0,7	12,4
Autres cas (2)	41,9	8,2	-2,1	2,2
Ensemble A, B, C	512,2	100	-4,3	-1,5

Nota : (1) Uniquement celles connues par Pôle emploi. (2) Déménagement, titre de séjour non valide, absence de résidence > à 35 jours, etc.
Source : Pôle emploi.

145,6 milliers de personnes ont retrouvé un emploi ou une formation (encore que formation ne veuille pas dire salaire !), 235,5 ont clairement perdu leur emploi.
Et 280,9 milliers ont été radiés ou ont subi une cessation d'inscription.
Les tableaux ci-dessus et ci-contre montrent que ceux qui sortent de Pôle emploi parce qu'ils ont trouvé un emploi ou une formation sont moins nombreux que ceux qui entrent parce qu'ils ont perdu leur emploi ! Et cette différence se reproduit trimestres après trimestres.

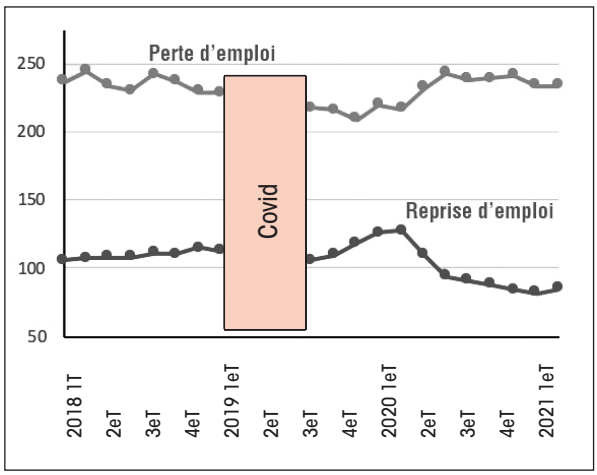

Comparaisons entrées Pôle emploi pour perte d'emploi et sorties pour reprises d'emploi

	Reprise emploi	Perte d'emploi	Différence
2018 1erT	105,9	236,5	130,6
2eT	106,8	244,7	137,9
3eT	107,8	233,6,	125,8
4eT	107,7	229,5	121,8
2019 1erT	111,4	241,7	130,3
2eT	110,1	236,7	126,6
3eT	115,9	228,9	113
4eT	112,8	228,1	115,3
.....COVID.....			
2020 4eT	105,8	217,3	111,5
2021 1erT	109,6	215,4	105,8
2eT	118,3	208,6	90,3
3eT	126,1	219,8	93,7
4eT	127,3	216,5	89,2
2022 1erT	109,3	232,1	122,8
2eT	93,8	242,6	148,8
3eT	90,9	238,1	147,2
4eT	87,8	239,2	151,4
2023 1erT	84,2	241,5	157,3
2eT	81,4	233,9	152,5
3eT	84,6	233,5	148,9

	Sorties de pôle emploi				Entrées	Dif 1 -2
	Radiations	Cessations d'inscription	Total sorties administratives (1)	Reprises d'emploi	Réinscriptions rapides (2)	
2018 1ᵉ Trim	44,4	222,9	274,3	105,9	84,5	189,8
2e Trim	44,9	239,4	284,3	106,8	89,6	194,7
3ᵉ trim	43,1	221,2	264,3	107,8	90,8	173,5
4ᵉ trim	43,5	227,4	270,9	107,7	88,6	182,3
2019 1ᵉ Trim	39,9	227	266,9	111,4	86,6	180,3
2e Trim	45	224,7	269,7	110,1	89,3	180,4
3ᵉ trim	45,9	240,4	286,3	115,9	89,7	196,6
4ᵉ trim	45,8	234,5	280,3	112,8	88,4	191,9
2020 1ᵉ Trim	40,5	223	263,5	101,1	90,2	173,3
2021 1eTrim	36	196,1	232,1	109,6	86,6	145,5
2e Trim	34,2	205,2	239,4	118,3	84,7	154,7
3ᵉ trim	43,9	223,6	267,5	126,1	85,8	181,7
4ᵉ trim	52,3	219,6	271,9	127,3	84,2	187,7
2022 1ᵉ Trim	50,7	234,4	285,1	109,3	87,6	197,5
2ᵉ trim	51,2	248,3	299,5	93,8	82,6	216,9
3ᵉ Trim	47,9	226,9	274,8	90,9	83,3	191,5
4e Trim	52,9	255,0	307,9	87,8	86,4	221,5
2023 1ᵉ trim	52,8	248,1	300,9	84,2	85,8	215,1
2ᵉ trim	54,7	246,9	301,6	81,4	85,8	215,8
3ᵉ trim	54,3	226,6	280,9	84,6	88,2	192,7

Tous ces chiffres émanent de la Dares demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au trimestre considéré.

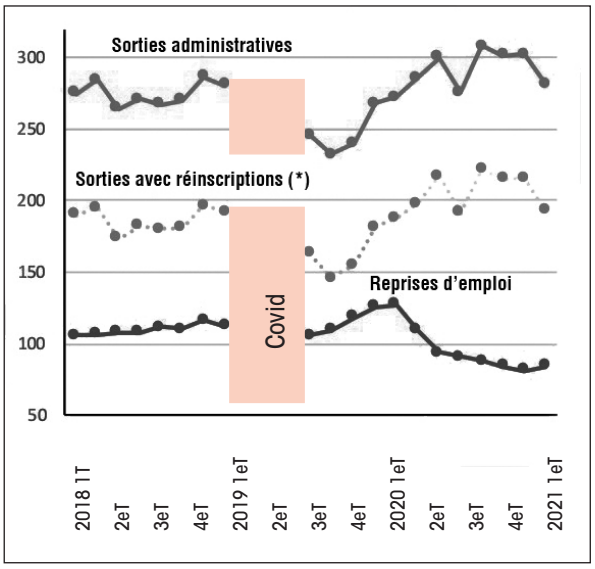

(*) Sorties avec réinscriptions : Une partie des radiations administratives et des cessations d'inscription sont annulées sur une courte durée par des réinscriptions rapides. Cette courbe représente les sorties administratives moins les « réinscriptions rapides ». Mais dans ces réinscriptions on trouve aussi des périodes d'inactivité sans que l'on sache l'importance relative de ces deux postes.

Pour rappel, chaque mois les demandeurs d'emploi sont tenus de renouveler leur inscription et d'actualiser leur situation. Ils ont 15 jours pour porter à la connaissance de Pôle emploi les changements éventuels sur cette dernière. Celui qui oublie ou prend du retard fait l'objet d'une cessation d'inscription pour défaut d'actualisation. Toutefois il peut se réinscrire rapidement.
Pour ce qui concerne la radiation, dans 71 % des cas il s'agit d'absence de réponse à une convocation et aux relances de Pôle emploi.
Pour qu'un chômeur ne se réinscrive pas, on peut imaginer de multiples causes :
– Des difficultés pour se déplacer en province ou dans certaines banlieues.
– Un désintérêt vis-à-vis de Pôle emploi lorsqu'on est en fin de droits et que cette institution ne propose pas d'emploi.
– La multiplication des CDD très courts qui fait qu'une même personne enchaîne des CDD pouvant être de moins d'une journée avec des intervalles de chômage ne permettant pas toujours de régulariser sa situation.
Au deuxième trimestre 2023, en France métropolitaine, il y a un peu plus de 5 millions d'inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C. Ce chiffre augmente légèrement au 3e trimestre 2023.

Les contrats courts

Au deuxième trimestre, 2,268 millions des inscrits à Pôle emploi ont partiellement travaillé (catégories B et C). Ils sont donc concernés par les 6 338 200 contrats de travail

qui ont été signés au deuxième trimestre dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), dont 4 204 300 étaient des CDD courts (catégorie inférieure à 1 mois) avec une durée moyenne de 6 jours. On peut imaginer l'importance numérique des CDD d'un jour ou moins pour arriver à cette moyenne de 6 jours !
La courbe ci-dessous montre que 4,2 millions de CDD de moins d'un mois sont arrivés à terme lors de ce deuxième trimestre 2023.

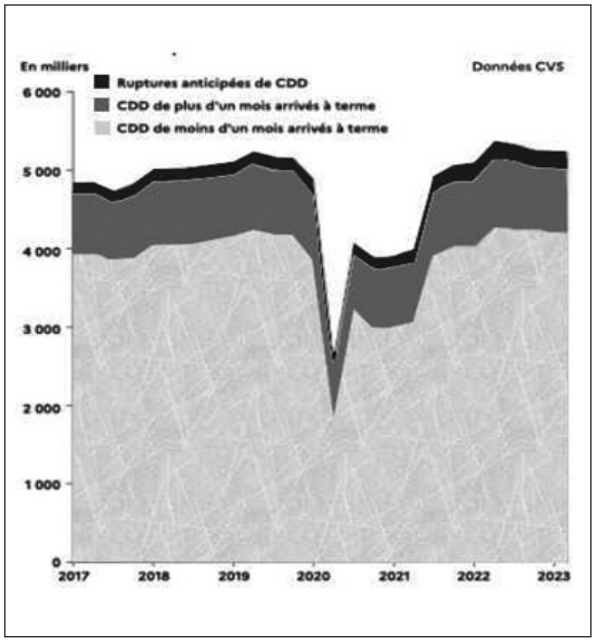

Une étude de *DARES Analyses* (avril 2023) montre qu'en 2019 39 000 établissements (37 %) du secteur privé ont eu recours, toute l'année, à 31,3 millions de contrats courts (de 31 jours maximum). Ces contrats avaient une moyenne de 6 jours. Sur un trimestre, il est évident que le salarié qui enfile des contrats de 6 jours va signer un certain nombre de contrats, souvent avec le même employeur.
Ainsi, des millions de gens passent chaque trimestre de la catégorie A à la catégorie B ou C et *vice-versa*. Ou encore, ayant été malades ou en formation, de la catégorie D à A, B ou C. *Idem* pour les contrats aidés ou créateurs d'entreprise retombant chômeurs !
Le gouvernement se targue de créations positives d'emplois (plus de créations que de destructions). Mais pour que cela ait un effet positif sur l'emploi, il faut que ce solde soit supérieur à l'augmentation naturelle de la population active avec l'entrée des jeunes sur le marché du travail.
Mais à l'autre extrémité, la population active augmente du fait de la mise en place des réformes des retraites dans un contexte de faible croissance de l'activité.
Les effets perceptibles de la réforme des retraites de 2010 sont le décalage de l'effet horizon, l'augmentation du nombre d'entrées autour de 61 ans et des indemnisés après 60 ans (+100 000).

Cela signifie que les personnes dont l'âge de retraite va une fois de plus reculer ne sont pas du tout assurées d'avoir un emploi !

Avec l'âge, le chômage des plus de 50 ans diminue, mais l'emploi aussi

Les seniors sur le marché du travail en 2022

Âge	% en emploi	% en retraite	Cumul emploi/ retraite	% de chômeurs	Ni emploi, ni retraite, ni chômage
50	83,4	0,3	0,6	4,4	11,3
51	84,6	0,3	0,5	3,8	10,7
52	83,8	0,4	0,7	4,1	11,0
53	81,7	0,5	0,7	4,4	12,8
54	80,8	0,4	0,9	4,0	13,9
55	79,7	0,8,	0,7	4,4	14,4
56	78,4	1,0	0,9	4,0	15,7
57	75,00	2,1	1,3	4,3	17,4
58	72,7	2,9	1,4	3,8	19,2
59	70,2	4,3	1,6	3,8	20,1
60	55,4	15,7	2,7	4,0	22,1
61	43,7	24,3	3,5	3,9	24 ,6
62	28,3	49,6	4,2	2,0	15,8
63	19,1	65,4	4,8	1,5	9,2
64	14,6	72,5	4,3	1,0	7,6
65	10	77,3	5,2	0,6	6,9
66	6,8	80,5	5,3	0,5	6,9
67	3,4	87,7	5,4	0,0	3,5
68	1,4	90,4	5 ,4	0,0	2,8
69	1,3	91,2	5,0	0,0	2,4

Après l'annonce de l'augmentation du chômage, le gouvernement s'en prend aux seniors, ces « profiteurs » indemnisés 27 mois s'ils ont plus de 55 ans contre 18 mois pour un chômeur de moins de 53 ans (22,5 mois pour les 53-54 ans). Cette durée plus importante d'indemnisation n'est pas une faveur mais il s'agit de règles d'indemnisation chômage spécifiques après 50 ans pour tenir compte des difficultés que rencontrent les seniors en matière d'emploi. Bruno Le Maire remet donc en cause l'allongement de l'indemnisation.
Le tableau ci-dessus montre qu'au contraire, les plus de 50 ans ont un chômage inférieur à la moyenne nationale qui est de 7,4 %. Ce chômage est de 4,4 % pour les 50 ans, donc plus faible que l'objectif de 5 % de plein-emploi de Macron, et il diminue ensuite.
En réalité, si 83,4 % des 50 ans sont encore en emploi – ce qui ne veut pas dire un CDD à plein temps – 11,3 % des seniors de 50 ans ont disparu des radars. Ils ne sont ni en emploi, ni au chômage, ni à la retraite.

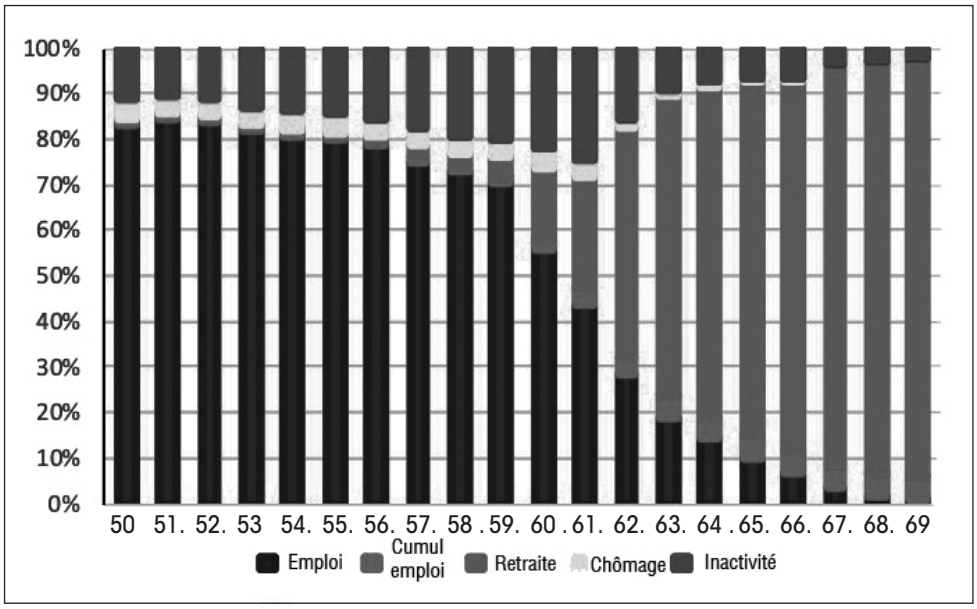

Concept : Activité, emploi, chômage au sens du BIT. Âge atteint à la date de l'enquête.
Lecture : en 2022, 14,4 % des personnes de 55 ans ne sont ni en emploi, ni au chômage, ni en retraite.
Source INSEE : enquête emploi 2022 calcul Dares.

Ce chiffre atteint 22,1 % à 60 ans, 24,6 % à 61 ans alors que seulement 24,3 % ont acquis leur retraite, puis décroît à partir de 62 ans avec l'augmentation de la part des retraités (encore inférieure à 50 % à 62 ans).
Qui sont ces personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage, ni à la retraite ?

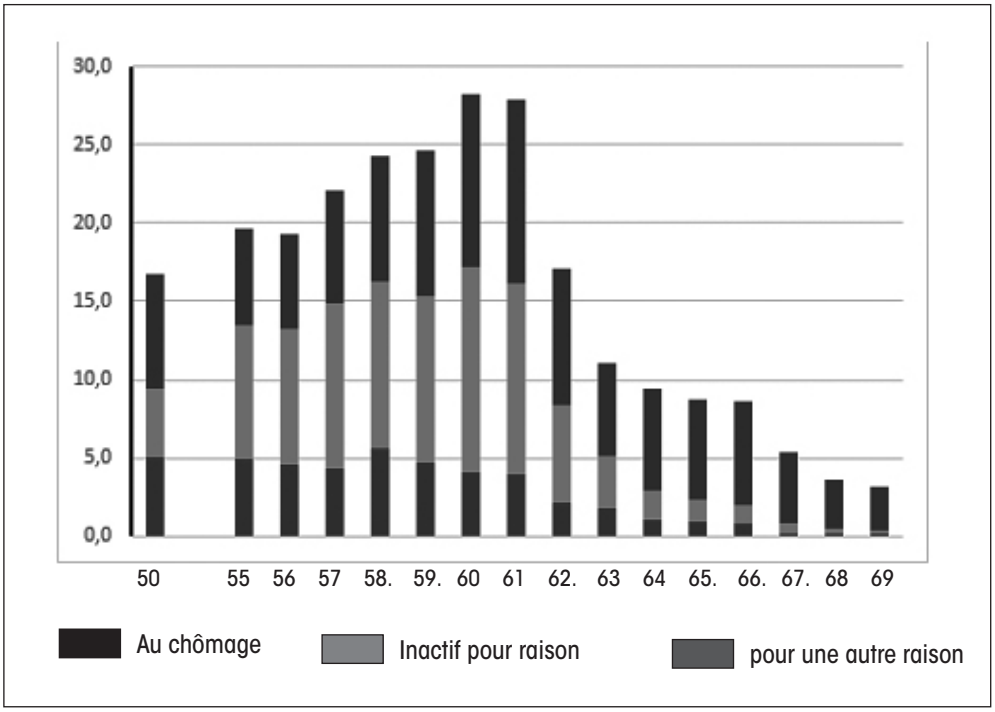

Lecture : en 2021, 20 % des seniors de 55 ans ne sont ni en emploi, ni à la retraite dont 5 % au chômage.
Source INSEE enquête emploi 2021 : la catégorie NER ("ni en emploi ni à la retraite") correspond au cumul des personnes au chômage et de celles inactives hors retraite.

Les personnes de 55 à 61 ans ni en emploi ni à la retraite sont majoritairement des femmes (59 %) et sont plus souvent peu ou pas diplômées : 42 %, soit deux fois plus que les personnes en emploi aux mêmes âges.
Elles subissent majoritairement leur situation :
– 45 % des personnes ni en emploi ni à la retraite de 55 à 61 ans sont sans emploi à la suite d'une rupture de contrat pour maladie ou invalidité.
– 70 % d'entre elles étaient employés ou ouvriers dans leur dernier emploi, 39 % étant peu qualifiés.
– Mais 63 % des personnes ni en emploi ni à la retraite âgées de 55 à 61 ans déclarent avoir une maladie ou un problème de santé chronique ou durable, contre 35 % des seniors en emploi aux mêmes âges.
– 19 % sont sans emploi malgré une recherche active et sont donc au chômage au sens du BIT.
– 44 % sont NER (ni en emploi, c'est-à-dire la somme des chômeurs et des inactifs, ni retraité) pour une autre raison mais ils sont aussi plus nombreux que ceux en emploi à déclarer avoir une maladie ou un problème de santé (41 %).
Les femmes représentent 61 % des 55-69 ans ni en emploi ni à la retraite.
– À 55 ans, 22 % des femmes et 17 % des hommes sont dans cette situation.
– À 61 ans, 33 % des femmes sont NER, contre 22 % des hommes.
– Entre 62 et 69 ans, les femmes sont près de deux fois plus souvent NER que les hommes (11 % contre 6 %).
Selon l'INSEE : « cette évolution peut être le reflet de carrières plus souvent incomplètes pour les femmes, qui retardent l'atteinte du taux plein ».

► 3. Parts des 50 ans ou plus et des demandeurs d'emploi de longue durée en catégories A, B, C de 2000 à 2022

Note : données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).
Lecture : en moyenne au 4e trimestre 2022, 27,8 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C ont 50 ans ou plus.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Dares-Pôle emploi, statistiques du marché du travail (STMT).

Principales raisons pour que les jeunes ne soient ni en emploi, ni en études, ni en formation

1,4 million de jeunes ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation en 2021 soit 12,8 % des personnes de cette classe d'âge. La proportion atteint 18,3 % à 24 ans :
– À 24 ans, 18,3 % des jeunes sont NEET (NEET pour *Neither in employment nor in education or training*).
– La situation des NEET est souvent subie : notamment les chômeurs qui ne trouvent pas d'emploi ou les inactifs qui font souvent face à des contraintes personnelles, telles que la garde d'enfant ou un état de santé dégradé.
– En 2021, 45 % des NEET, soit 5,8 % des jeunes de 15 à 29 ans, sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) : sans emploi, ils sont disponibles pour travailler et recherchent activement un emploi. En outre, 24 % appartiennent au halo autour du chômage : sans emploi, ils souhaitent travailler sans toutefois avoir entrepris de démarches ou sans être disponibles. Enfin, 31 % déclarent qu'ils ne souhaitent actuellement pas travailler ; ils sont inactifs hors halo, ni en études, ni en formation.
– Au total, 52,4 % des jeunes de 15 à 29 ans sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou au chômage ; leur taux de chômage, soit le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs, est de 11 % en 2021.
Pour les jeunes, soulignons, dans les chiffres du chômage, la montée en puissance de l'apprentissage qui s'inscrit à rebours de l'augmentation des statistiques.

Selon l'UNEDIC, la France n'avait jamais enregistré un niveau d'entrées en apprentissage aussi élevé qu'en 2021, et 2022 s'avère encore meilleur. L'aide exceptionnelle à l'apprentissage de 8 000 euros la première année, déployée dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » a engendré une accélération supplémentaire des inscrits en apprentissage : 280 000 en 2015-2017, 350 000 en 2019 et 720 000 en 2021.

L'impact réel sur le chômage est difficile à chiffrer mais l'UNEDIC estime que le chômage aurait pu se dégrader nettement plus en l'absence de ce plan. Comme une évidence : 440 000 apprentis de plus en 2021 par rapport à 2019 !
Une partie des apprentis peuvent se trouver privés d'emploi à l'issue de leur période d'apprentissage et devenir chômeurs. Avec des effectifs d'apprentis en très forte hausse, le nombre de sortants s'inscrivant au chômage a donc augmenté. Mais pour l'heure, du fait du décalage entre la progression des entrées en apprentissage et la sortie des promotions précédentes, cette augmentation des inscriptions au chômage est bien moins importante.

Quels effets de la réforme de l'assurance chômage ?

Selon une étude de l'UNEDIC publiée le 24 février 2023 sur les effets de l'adaptation des règles d'assurance chômage à la conjoncture, il est estimé que la moitié des nouveaux allocataires (53 %) seront touchés par la réduction de 25 % de la durée d'indemnisation en vigueur depuis le 1er février 2023.

Un rapport de l'UNEDIC montre d'ailleurs que les chômeurs concernés par le nouveau mode de calcul ont subi une baisse moyenne de leur allocation journalière « de 16 % par rapport à ce qu'ils auraient perçu avec les anciennes règles ». Un durcissement que le gouvernement a assumé,

puisqu'il entendait « faire en sorte que le travail paye plus que l'inactivité ».
Les « ouvertures de droits » à l'assurance-chômage ont connu une baisse significative (-20 %) entre la mi-2019 et la mi-2022, du fait de conditions d'accès plus strictes et de la conjoncture économique, en phase d'amélioration. Le nombre global d'allocataires a reculé, ce qui s'accompagne d'une diminution de la part d'allocataires indemnisés chez les inscrits à Pôle emploi. Ces derniers, qui étaient 40,4 % en décembre 2021, n'étaient plus que 36,6 % en juin 2022.

Les effets de la réforme Macron pour les allocataires du RSA

Pôle emploi va devenir France Travail en janvier 2024 avec un certain nombre de changements qui, sous couvert de renforcer l'efficacité des dispositifs d'accès à l'emploi, visent en fait à devenir coercitifs et punitifs. Nous avons l'exemple du RSA.
Au plus tard en janvier 2025, les bénéficiaires du RSA seront inscrits automatiquement à France Travail. En avril dernier, lors de la présentation de France Travail, le ministre du Travail Olivier Dussopt annonçait la mise en place pour les allocataires du RSA de l'obligation, sous peine de perdre une partie de leur revenu de solidarité active, d'effectuer 15 à 20 heures par semaine de formation, d'atelier CV, de stage pour enclencher un processus d'insertion. En fait, avec l'aide de la droite, le gouvernement compte conditionner le versement de l'allocation à la réalisation de 15 heures d'activité hebdomadaire dans laquelle apparaît l'immersion professionnelle.
À l'occasion de ce changement de Pôle emploi en France Travail, s'ajoute l'interrogation sur le devenir des informations trimestrielles de la Dares sur la situation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. L'inscription des bénéficiaires de RSA va mécaniquement gonfler les chiffres à rebours de l'objectif de les minimiser… sauf si à l'occasion de nombreuses informations disparaissent.

Contre le chômage, la sécurité d'emploi et de formation

La bataille pour un accès universel à l'emploi ou à la formation avec le projet proposé et défendu par le PCF de Sécurité d'emploi et de formation n'est pas une utopie, c'est une nécessité.
Affecter des emplois aux millions d'heures de travail qui en sont dépourvues, développer les services publics, recréer une industrie créatrice d'emplois qui permette de répondre à un certain nombre de besoins en faisant l'économie de transports coûteux et polluants, être en capacité de mettre en œuvre les énormes investissements nécessaires à la transition écologique et parallèlement permettre aux salariés d'accéder à des formations choisies, rémunérées, utiles pour une efficacité sociale des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, utiles à l'épanouissement personnel des gens, avec aussi la possibilité de changer de métier… c'est ce dont nous avons besoin pour répondre aux défis posés par l'importance du chômage.
En usant de sanctions pécuniaires contre les chômeurs, en diminuant la durée de protection, en les éliminant administrativement, en s'attaquant maintenant aux seniors, le gouvernement ne règle rien. Ce n'est pas pour user d'un « droit à la paresse » que des millions de chômeurs pointent à Pôle emploi ou sont recensés par l'INSEE, ou travaillent à temps partiel imposé, ou encore enfilent comme des perles des CDD de 6 jours ou moins ! C'est bien parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi, pas d'emploi stable en CDI, correctement rémunérés !
Cette bataille pour l'emploi qu'il faut développer est en fait une bataille structurante pour bien d'autres urgences : le développement des services publics avec la possibilité pour tous d'accéder à des soins de qualité, l'accès égalitaire à l'éducation nationale quel que soit son quartier, et une jeunesse formée y compris dans les métiers en pleine expansion appuyés sur les mathématiques, le développement du ferroviaire : incitation à prendre le train plutôt que la voiture ou l'avion, le développement des énergies durables et nucléaires… Et enfin, structurante pour les droits nouveaux décisionnels sur la stratégie des entreprises, nécessaires pour que les profits ne soient plus l'objectif numéro un et qu'ils laissent la place à la réponse aux besoins de la population avec des investissements porteurs d'emplois et respectueux de l'environnement et des évolutions du marché du travail.

1. 7,4 % de taux de chômage actuel correspond à 4,3 millions de chômeurs selon l'INSEE et plus de 5 millions d'inscrits à Pôle emploi tenus de rechercher un emploi. L'objectif de plein-emploi d'Emmanuel Macron, mais aussi de Jean-Luc Mélenchon (voir son livre programme des présidentielles) conduit à réduire le chômage d'un tiers. Donc à garder un chômage important qui pèse sur les salaires, sur les droits des salariés, et qui maintiendrait une partie non négligeable de la population active dans la précarité. Ce n'est pas notre objectif qui est l'éradication du chômage, avec l'accès à d'importantes formations (chacun étant en emploi ou en formation rémunérée) répondant aux besoins de l'emploi et des salariés eux-mêmes.

Martine Rico

III. Les immigrés face au chômage : l'enjeu de la formation

L'autrice de cet article a rédigé, au nom du Conseil économique et social de la région Centre - Val de Loire, où elle représente la FCPE, un rapport sur* L'enjeu de la formation des personnes primo-arrivantes et des mineurs non accompagnés[1] *dans la région. Elle en présente ici les principales conclusions.

En 2022, le taux de chômage global en France était d'environ 8 %, tandis que celui des immigrés se situait autour de 12 %. Ces chiffres varient également en fonction des pays d'origine des immigrés, de leur durée de résidence en France et d'autres variables. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer cette différence. Parmi eux, l'éducation et la formation occupent une place centrale.

Les immigrés peuvent être confrontés à des défis liés à la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs compétences professionnelles, ce qui peut limiter leur accès à certains emplois. La maîtrise de la langue française est également un facteur crucial. Les discriminations sur le marché du travail représentent un défi supplémentaire.

Initiatives et solutions

Pour réduire le chômage des immigrés, des initiatives ciblées sont nécessaires. Les programmes de formation linguistique, d'évaluation des compétences professionnelles et d'accompagnement à l'emploi peuvent jouer un rôle clé dans l'amélioration de l'employabilité des immigrés.

Le CESER Centre-Val de Loire s'est interrogé sur l'enjeu de la formation pour les personnes primo-arrivantes et les mineurs non accompagnés sur le territoire régional. L'objet était d'analyser en quoi la formation est un atout pour les personnes migrantes pour leur intégration socio-économique mais aussi quels sont les impacts pour le territoire qui les accueille. De manière volontaire, le CESER ne voulait pas ouvrir le débat sur l'immigration qui était en cours avec le projet de loi, il n'aborde donc pas cette question.

Pour s'appuyer sur des éléments chiffrés incontestables, le CESER a passé une convention avec l'INSEE Centre-Val de Loire pour mener une étude spécifique relative aux immigrés récents et leur insertion professionnelle[2].

Les dispositifs d'accueil ne permettent pas un accès à la formation de manière rapide et en lien direct avec les aspirations des concernés. Les compétences acquises, les diplômes ne sont pas forcément reconnus et la priorité dès l'arrivée sur le territoire est donnée aux démarches administratives et à l'apprentissage du français. Or les situations sont différentes selon le lieu d'accueil, en fonction des moyens en place et aussi dépendantes de la volonté des autorités locales.

Entrer en formation nécessite certaines conditions relatives aux conditions matérielles et financières, aux questions de santé mais aussi aux conditions d'accompagnement administratif et associatif. Ce n'est pas l'envie ni l'énergie qui manquent à ces personnes et à ces jeunes, elles et ils sont reconnus par les employeurs, les organismes de formation et les milieux scolaires comme des apprenants motivés, sérieux et assidus. Les obstacles sont ailleurs : il faut lever les freins nombreux qui souvent se découvrent au fur et à mesure que ces personnes progressent dans les méandres et obligations qu'elles doivent affronter au cours de leur cheminement. Face à ces difficultés seul l'accompagnement est déterminant pour leur apporter les réponses. Au gré des témoignages et des auditions, le CESER a constaté que l'enjeu repose sur la première personne rencontrée pour savoir s'orienter et par où commencer.

En moyenne les immigrés récents de 25 à 34 ans sont moins diplômés que le reste de la population puisqu'un quart d'entre eux n'a aucun diplôme. Ils sont aussi moins nombreux à détenir un diplôme d'enseignement supérieur (33,7 % contre 41,5 % des non immigrés) en revanche, ce diplôme est d'un niveau plus élevé en moyenne puisque 14,7 % d'entre eux détiennent un master ou un doctorat contre 13,4 % des non immigrés.

L'État a mis en place plusieurs dispositifs à propos de l'accueil et de l'accompagnement des personnes primo-arrivantes nécessitant des entretiens, des déplacements, pour définir des parcours d'orientation et d'insertion professionnelle. C'est un chemin semé d'embuches. Le numérique est un frein conséquent dans la progression des démarches mais aussi la possession ou pas de la langue française. Les deux cumulés rendent l'exercice quasi impossible. Dans les textes beaucoup de choses sont prévues mais dans les faits les moyens manquent pour leur mise en œuvre. C'est au point que sans l'implication personnelle des personnes dédiées à ces emplois et l'accompagnement de bénévoles, les personnes migrantes et MNA sont à la fois démunis et désemparés, confrontés à l'impossible malgré leur volonté.

Les mineurs non accompagnés sont en majorité des garçons (94,8 %) âgés de 16 ans ou plus pour 59 % d'entre eux. Le Centre-Val de Loire a accueilli 422 MNA en 2021 (*rapport annuel 2021 du ministère de la Justice*).

Niveau de diplôme des immigrés et non immigrés âgés de 25 à 34 ans

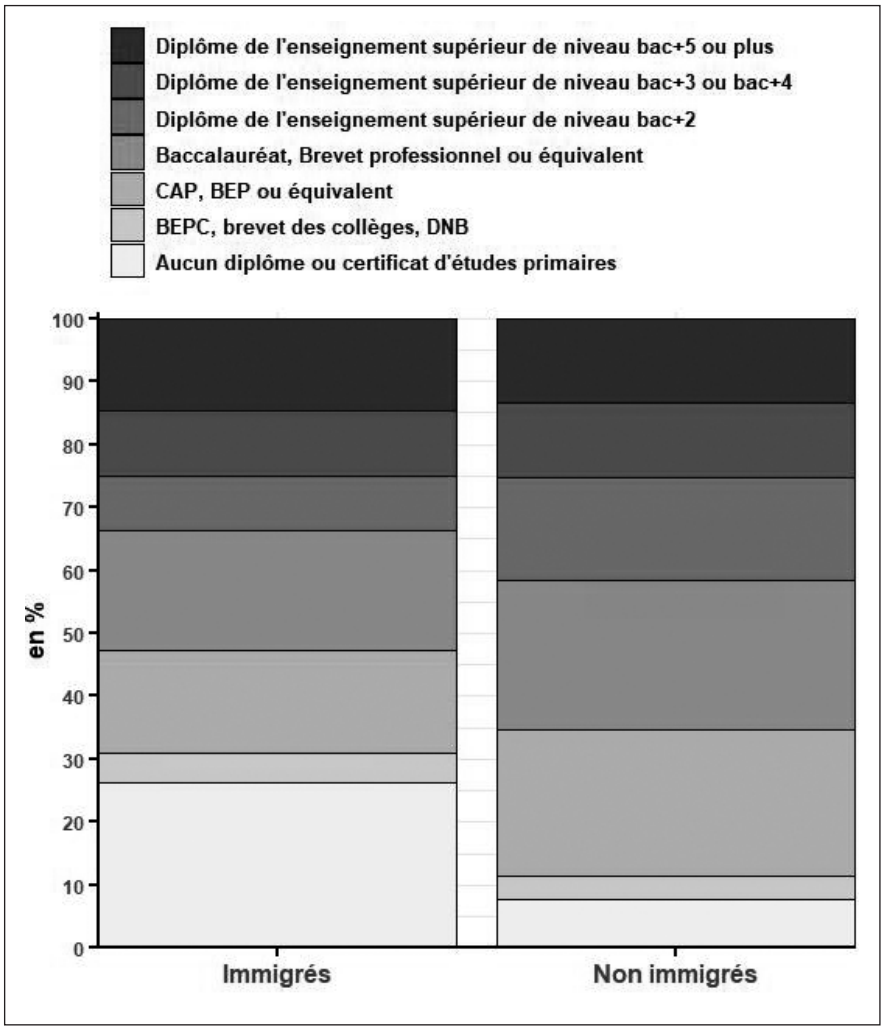

Source : « Une moindre insertion professionnelle pour les immigrés récents », INSEE Centre-Val de Loire, Octobre 2023.

Ces jeunes doivent affronter la décision de reconnaissance ou pas de leur minorité. Déclarés mineurs sur un territoire, ils bénéficient de la protection par l'ASE (Aide sociale à l'enfance) et de la scolarité. Cependant, la clé de répartition (arrêté qui fixe annuellement la répartition sur le territoire des jeunes migrants reconnus mineurs) peut aboutir à leur transfert dans un autre département par les autorités et ils peuvent ne plus être reconnus mineurs, ce qui les prive de toute protection. Ceci veut dire concrètement pour ces jeunes qu'ils se retrouvent à la rue du jour au lendemain avec l'obligation d'entreprendre des démarches de recours. Le recours aboutit souvent à reconnaître la minorité, ce qui veut dire que durant tout ce temps c'est en tant que mineurs qu'ils se trouvaient à la rue sans protection. Autant dire que le parcours scolaire en subit immédiatement les conséquences, et ce sont les associations et des bénévoles qui les épaulent (nourriture, hébergement, transport, santé, démarches…) tout en essayant de maintenir une assiduité scolaire pour préserver le parcours de la scolarité.
Le projet se retrouve soudainement bousculé par le couperet de la majorité, puisqu'au jour des 18 ans l'ASE cesse toute protection. C'est donc plus de 6 mois avant cet âge que les démarches administratives doivent être entreprises.

La volonté des concernés et l'investissement des accompagnants ne suffisent pas toujours pour aboutir, le chemin est compliqué. Le risque est grand de voir les efforts des acteurs impliqués anéantis, le temps passé en formation et apprentissage perdu et l'espoir d'intégration pour une vie meilleure saccagé.

La bonne volonté ne suffit pas

Les employeurs et organismes de formation se retrouvent parfois confrontés aux décisions administratives soudaines et souvent brutales. Pourtant satisfaits de l'investissement de ces jeunes dans leur formation ou leur apprentissage et des adultes dans leur travail, ils doivent « se battre » pour garder ce MNA ou cette personne immigrée sous peine de se retrouver dans l'illégalité. Ils se débattent, passent du temps, prennent des risques, l'enjeu est de taille : pour le jeune mineur non accompagné ou la personne migrante, de tout perdre de l'investissement personnel et de l'espoir d'une autre vie ; pour l'employeur et l'organisme de formation, la perte de quelqu'un de formé, qui donnait satisfaction et de se retrouver sans l'apprenti ou l'apprenant. Les conséquences sont parfois graves et lourdes.

Parmi ces populations, ce sont les femmes qui supportent le plus de difficultés et doivent lever le plus grand nombre de freins. La plupart du temps, ce sont elles qui s'occupent des enfants (problèmes de garde, santé, scolarité…) et la plupart du temps leur parcours pour arriver sur le territoire a été extrêmement traumatisant.
L'INSEE constate que le taux d'emploi des femmes immigrées arrivées récemment est particulièrement bas et très inférieur à celui des hommes (26,3 % contre 45,1 %).
Les immigrés sont davantage confrontés à l'inadéquation entre le niveau de diplôme et la profession exercée mais les femmes le sont davantage avec 28,8 % des femmes immigrées en emploi contre 25,7 % des hommes.

Si la bonne volonté est nécessaire pour ces acteurs, elle ne suffit pas. Il faut les accompagner et qu'ils sachent où et comment trouver l'aide. Cela repose trop souvent sur les relations et la débrouille et toujours dans l'urgence. Ne pas réussir à trouver « la bonne porte » pour aboutir dans la régularisation de la situation les afflige et leur provoque la douleur de voir un projet commun anéanti. Il est parfois difficile de rebondir pour les entreprises.
La Région Centre-Val de Loire est très volontariste dans sa politique d'accueil et d'accompagnement de ces personnes, notamment en offre de parcours de formation. Les dispositifs de formation sont nombreux et il est parfois compliqué de se faire conseiller. Cependant, la plus grande difficulté réside dans la prise en charge, qui est différente selon les territoires, les moyens d'accompagnement des acteurs dédiés, des organismes, associations et syndicats impliqués pour leur maîtrise du volet juridique.
La Région Centre-Val de Loire est la seule région à avoir signé avec l'État (la préfecture) un CTAI (Contrat territorial d'accueil et d'intégration). Cet outil vise à coordonner l'action des acteurs locaux dans un objectif d'accélérer l'accès à l'emploi, ce qui facilite l'intégration des personnes concernées et en même temps répond aux besoins de recrutement des entreprises. Cette initiative permet aux différents acteurs de se rencontrer, de se connaître et de constituer des réseaux sur un même objectif et donc de se réunir et travailler ensemble aisément.
Parmi tous les acteurs et institutionnels, une des difficultés réside dans le fait qu'il est nécessaire que les personnes dédiées à ces emplois s'impliquent à la hauteur attendue et ne soient pas réfractaires à cette politique au point de considérer que les primo-arrivants et MNA ne sont pas une priorité.
En conclusion, il est grand temps que l'accompagnement spécifique de ce public soit structuré avec des moyens à la hauteur. L'accompagnement doit être global et suivi sous tous ses angles : délaisser un pan de l'ensemble ouvre le risque que tous les investissements s'effondrent. Humainement, ces parcours sont très douloureux pour les concernés mais aussi pour les accompagnants et les acteurs, c'est parfois un gâchis humain et financier.
Les femmes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique et dédié qui doit prendre en charge l'ensemble des problématiques. L'étude de l'INSEE conforte ce que le CESER a entendu lors d'auditions et de témoignages. Une attention toute particulière doit leur être apportée.
De manière plus générale, la réussite de ces parcours et une intégration réussie revêtent un intérêt majeur pour notre société. C'est un défi où chacun doit prendre sa place, y compris les institutionnels.
Il est à noter que le rapport du CESER a été voté à l'unanimité, ce qui démontre que des convergences sont possibles même si ce sujet est délicat et parfois clivant

1. CESER Centre-Val de Loire, ***L'enjeu de la formation des personnes primo-arrivantes et des mineurs non accompagnés***, octobre 2023, <https ://ceser. centre-valdeloire. fr/publications/lenjeu-de-formation-des-primo-arrivants-et-des-mineurs-non-accompagnes-en-cvl/>.

2. « Une moindre insertion professionnelle pour les immigrés récents », ***Insee Analyses,*** n°101, octobre 2023.

Frédéric Boccara

IV. Trois questions sur les chantiers de construction d'une sécurité d'emploi et de formation

La remontée du chômage qu'on observe aujourd'hui n'est pas un phénomène conjoncturel. C'est le symptôme d'une profonde incapacité des logiques économiques capitalistes à répondre aux défis sociaux, écologiques et économiques qu'affronte notre société. Nous proposons un chemin, à partir des luttes d'aujourd'hui, pour dépasser radicalement ces logiques. La construction d'une sécurité d'emploi et de formation (SEF) y tient une place centrale.

La SEF, c'est une visée, un projet de société, de nouvelles libertés : chacune et chacun aura droit soit à un emploi, soit à une formation choisie, avec un bon revenu, la formation débouchant sur un emploi, un meilleur emploi dans une mobilité de progrès et de sécurité, au lieu de la « mobilité » actuelle faite de précarité du revenu, de la situation sociale et de très peu de formation.
En tant que visée elle permet de voir vers où on veut aller. Elle donne un sens de société, elle fait projet : côté économique, éradication du chômage et libération efficace du marché du travail, ce qui implique la liberté d'agir sur le sens de son travail ; côté sociétal, une rotation des rôles, un droit à l'émancipation au lieu d'un enfermement dans un emploi ou dans un rôle social à un moment donné. Viser la formation et pas seulement l'emploi, ainsi que la mobilité dans la sécurité, c'est associer apport à la société et développement de soi-même, car la formation, c'est aussi pour soi. Cette visée est profondément communiste et révolutionnaire.
La SEF, c'est un principe organisateur. En tant que principe, elle donne des lignes d'actions, ou pour les propositions concrètes, dans les luttes, chaque lutte prise comme partie prenante de « chantiers de la SEF » (insertion des jeunes, reconversion écologique des productions comme dans l'aéronautique, contre-propositions face aux licenciements et aux plans sociaux comme dans les fonderies, l'automobile, luttes contre les délocalisations, indemnisation du chômage, santé-hôpital, éducation, assistantes à domicile, discriminations, etc.).

La SEF c'est aussi une feuille de route : il faut changer profondément la société pour la mettre en œuvre, même si c'est pas à pas. Changer le comportement des entreprises, des banques, le rôle des services publics investis d'une nouvelle mission, créer de nouvelles institutions, instaurer de nouveaux droits et pouvoirs décisionnels. C'est une perspective révolutionnaire et radicale.
Elle renforce et donne sens à de très nombreuses luttes sociales comme d'émancipation.

Question 1 : Quelle est la perspective du projet de Sécurité d'emploi ou de formation ?

1. La disparition, l'éradication du chômage, ce fléau qui gâche les vies et prive la société de multiples compétences et talents. La continuité de revenus de chaque personne est assurée, individuellement parce que soit elle est en emploi, soit elle est en formation. Si elle est en emploi, c'est avec un statut que nous voulons pérenne et non précaire, des droits et des pouvoirs que nous voulons renforcer, et un salaire, qui doit permettre de vivre dignement.
Si elle est en formation, c'est avec une allocation qui maintient son niveau de revenu, financée par des cotisations sociales prélevées sur la valeur ajoutée produite dans le pays.
2. La disponibilité d'un revenu suffisant est assurée collectivement parce qu'on assure une production efficace des richesses en mettant l'emploi et la formation au cœur des buts de la société.
3. C'est un système qui assure en même temps liberté individuelle et efficacité sociale. La liberté est celle de choi-

sir ses formations, son évolution de carrière, de ne pas être captif d'un emploi ou d'une entreprise, mais aussi de se réserver des temps de formation pour soi, pour son épanouissement personnel. L'efficacité sociale progresse grâce à la fin du gâchis humain du chômage, grâce à l'élévation des qualifications, grâce à la mobilité choisie et la libération des capacités créatives que l'état de développement actuel de notre société exige.

Question 2 : Comment cela peut-il fonctionner ?

1. En développant un grand service public de l'emploi et de la formation auquel chacun·e est affilié·e dès la fin de ses études et avec lequel chacun·e est appelé·e à passer une convention SEF.

2. En créant une responsabilité nouvelle des entreprises, des engagements de création d'emploi et de productions correspondant aux immenses besoins de services publics ou d'activités productives localisées en France et de transformation écologique des productions. Les besoins d'emplois et de formation sont évalués démocratiquement, depuis le niveau le plus fin des territoires jusqu'au niveau national par des conférences permanentes, instaurées par la loi (ou imposées dans certaines luttes) réunissant salariés, patrons, citoyens, services publics et élus. Des engagements y sont pris par les entreprises, les banques et l'État. Des Fonds pour l'emploi et la formation sont à disposition de ces conférences. Ces conférences suivent le respect de ces engagements. Ces conférences assurent donc évaluation des besoins (emploi, formation, production), prises d'engagement, appui financier (Fonds, FREF, etc.), suivi régulier des engagements, avec pénalisation ou incitation maintenue, voire renforcée. C'est une planification démocratique et à visée autogestionnaire nouvelle. Elle peut s'imposer à partir des luttes territoriales qui réclament des « comités de suivi », l'implication des pouvoirs publics, par exemple lors de projets de « reprise d'entreprise ».

3. En instaurant des pouvoirs (par des luttes de conquête), des pouvoirs qui changent profondément les critères de décision, actuellement aux mains des actionnaires, et en changeant les critères de ces décisions dominés actuellement par la rentabilité financière et la baisse du coût du travail : (a) nouveaux pouvoirs des salariés dans toutes les entreprises, notamment un droit de veto suspensif assorti d'un droit de contre-propositions alternatives aux projets des patrons et d'un droit de faire appel au crédit bancaire pour les financer, sur des critères d'efficacité précis en lieu et place des actionnaires, nouveaux pouvoirs sur l'utilisation de l'argent des banques par la création (b) *d'un pôle financier public* géré démocratiquement visant la baisse du coût du capital et les dépenses d'efficacité (formation, emploi, investissement efficace) au lieu d'appuyer sans cesse la baisse du coût du travail et le taux de profit maximal (c) avec les institutions nouvelles territoriales et nationales, de planification et de suivi écologique et social que seraient les conférences permanentes.
4. Des nationalisations nouvelles d'entreprises industrielles ou de services : nouvelles, car avec des pouvoirs démocratiques des salariés et avec une mission de mise en œuvre de tout autres critères d'efficacité que la rentabilité financière.
5. Partout des critères sociaux (emploi, salaires, VA, formation) et écologiques d'efficacité dans les aides publiques et le crédit bancaire.
6. Instauration d'une loi SEF (comme débouché d'ensemble) : organisant ce qui précède dans un ensemble ; abrogeant les lois El Khomri et les ordonnances Macron ; consolidant les protections des contrats de travail, organisant la RTT, etc.
7. Engager la négociation de nouveaux traités internationaux : niveau européen (Fonds européen pour les services publics + principe de coopération entreprises/services publics au lieu de la mise en concurrence systématique) ; niveau mondial (au lieu de TAFTA, traités de maîtrise des échanges et investissements pour développer l'emploi dans les deux parties et les biens communs (santé, environnement…). En tendant la main aux différents peuples du monde, sans rester dans un tête à tête entre gouvernants et chefs d'État.

Question 3 : Ce n'est pas possible. Trop cher et pas réaliste !

Trop cher ?

Faisons le compte de l'argent gaspillé aujourd'hui sans la moindre efficacité dans l'emploi et peu contrôlé dans la formation, qui sont un marché juteux pour de nombreuses officines. Plus de 140 milliards (voir tableau), dont plus de la moitié en allégements de cotisations aux entreprises, dont les plus grandes continuent à délocaliser sans gêne. Auxquels il faut ajouter près de 30 milliards pour la formation professionnelle continue et apprentissage, hors dépenses internes des entreprises.
Les dépenses pour les êtres humains créent leur propre financement car toute élévation de leur capacité créative apporte de la richesse supplémentaire à condition qu'elle débouche sur un emploi appuyé par un investissement à la hauteur. L'exemple de la création de la Sécurité sociale au lendemain de la guerre, dans un pays dévasté, est éclairant. Le coût de sa mise sur pied a représenté 100 % du PIB sur les années 1946 et 1947. Comment cela a-t-il été possible ? Avec des avances massives. Car si la « Sécu » avait été une pure charge, il aurait été impossible de mettre en place un système de protection, elle n'aurait qu'absorbé toutes les richesses produites. Mais justement, la Sécu en 1946 a aidé au relèvement du pays : en apportant du bien-être, elle a été un facteur de développement économique, elle a permis de démultiplier l'efficacité du travail humain favorisant ainsi la création de richesses. Il en sera de même avec la SEF, voire plus.

Pas réaliste ?

Ce qui n'est pas réaliste, c'est :
– Le *statu quo* d'un « marché du travail » inefficace : chômeurs de plus en plus mal rémunérés pour les pousser à prendre n'importe quel job, pénuries de produits et de main-d'œuvre, rejet de nombreux jeunes hors des formations qualifiantes, le tout en arrosant les entreprises sans le moindre engagement de leur part.
– Un revenu d'existence qui laisse les manettes de la décision économique au capital, donc laisse l'emploi et les salaires, et la création de richesses en France dépendre des choix d'optimisation de la rentabilité financière. Dans ces conditions, le revenu d'existence ne sera qu'un revenu de misère.
– Un État qui se substituerait aux entreprises pour créer des emplois financés par l'impôt : des salaires des uns payés par les revenus des autres ménages ! Là encore les limites sont évidentes si on ne touche pas au pouvoir sur les entreprises et les banques.
Le réalisme du projet c'est que :
– Il correspond aux aspirations d'une vie à la fois sécurisée et libre, à mobilité choisie.

– Il n'est pas le changement d'un grand soir, mais se construira par « briques » successives, en fonction des luttes, des avancées qui peuvent être obtenues d'abord dans telle entreprise, telle filière ou tel territoire, et se généralisent. Il donne un sens commun à ces luttes.
– Surtout, l'emploi, et la formation, deviennent à la fois un objectif majeur (but), un moyen dans un projet de société d'une nouvelle vie libérée et émancipée de la dépendance au capital et à ses décisions pour avoir un revenu et emploi.
– Le travail, les travailleurs, peut donner sa pleine force d'efficacité pour créer les richesses nouvelles, trouver les solutions, sortir de l'hyper-productivisme épuisant la nature et les humains, parce qu'il est sécurisé, parce que la formation l'appuie en permanence, parce qu'il est appuyé par des investissements efficaces, parce que les nouveaux pouvoirs des travailleurs sont un levier sur les entreprises pour organiser la coopération efficace entre les travailleurs.

Conclusion

A. L'actualité brûlante sur l'emploi et les salaires, mais aussi la formation incite à travailler dès maintenant les luttes comme des chantiers de la SEF.
Quelques exemples parmi d'autres :
1. Répondre aux pénuries dans les métiers du soin par des prérecrutements d'élèves infirmières, aides-soignantes, aides à domicile organisées dans les régions.
2. Dans les filières en transition/rupture technologique comme l'automobile, faire obstacle au massacre de l'emploi qui se prépare, et organiser la transition en mettant en place, dans les régions concernées par les sites, des mises en formation avec maintien de l'emploi.
3. La jeunesse.
4. La Fonction publique.
5. Aides à domicile.
6. Intermittents.
7. Changements de métier, réorientation au cours de sa vie professionnelle.

B. L'éradication du chômage
C'est à l'opposé du plein-emploi macronien (des économistes keynésiens ou néoclassiques) qui suppose un maintien d'un volant de plusieurs millions de chômeurs (« chômage incompressible »), qui ne dit rien du contenu du travail ni de son statut – sécurisé ou précarisé ou de sa rémunération (doit-elle assurer une sécurité ou doit-elle favoriser les profits… ?). Macron, c'est « un peu de travail pour tous », avec presque une obligation de l'accepter, dans un statut précaire, mal payé et avec une partie du salaire prise en charge par l'État pour conforter les profits. « Du travail », ce n'est pas un emploi et une sécurité de vie, encore moins une formation, ni une possibilité d'épanouissement en et hors travail.

C. Le rôle des entreprises et des banques est décisif : nouveaux pouvoirs sur entreprises, nationalisations, pôle public du crédit, etc.

D. La formation est fondamentale pour une nouvelle efficacité : nouvelle régulation (en réponse à des difficultés : au lieu de mettre des salariés au chômage et d'investir pour supprimer des emplois, sécurisation des emplois, réduction du temps de travail et formation + recherche et développement… qui vont tirer la demande de services publics et de nouveaux emplois). Les luttes sur la formation peuvent avoir une portée révolutionnaire.
E. Libérer du temps et de la disponibilité, non seulement pour la vie familiale, personnelle et sociale, mais aussi pour la participation démocratique très élargie aux institutions, à la vie de la cité incluant sa dimension économique, écologique et celle des entreprises.

Annexe

Une partie (seulement) des dépenses publiques, celle explicitement « fléchées » pour l'emploi.

Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2019

Catégorie de dépenses	Montant en Md€
Incitations à l'embauche	75,2
Dont allègements généraux du coût du travail	*60,6*
Incitations à l'activité (surtout prime d'activité)	11,0
Soutien du revenu (surtout indemnités de chômage)	45,5
Formation des personnes vulnérables	6,8
Service public de l'emploi	5,6
Total	**144,1**

Source : DARES ; FIPECO